

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02085
Numéro SIREN : 827 517 988
Nom ou dénomination : 5 AMPERES

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008090

**SCI 5 AMPERES
11 RUE DES MUSTANGS
30800 ST GILLES**

827 517 988 RCS NIMES

**Rapport
Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société
5 AMPERES,
Société Civile Immobilière,
En société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 227-3 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 16 Mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

5 AMPERES

SCI

11 rue des Mustangs

30800 ST GILLES

827 517 988 RCS Nîmes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE 5 AMPERES**

Article L.227-3 du Code de Commerce

Société Civile Immobilière

I. Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021 font apparaître un total bilan d'un montant de 818 928 euros. A l'actif, ce bilan est principalement composé d'actif immobilisé pour 743 029 euros, soit 91 % du total bilan, d'autres créances pour 23 469 euros et des disponibilités pour 47 613 euros. Aucune dépréciation n'a été constatée sur les clients et les autres créances.
- Le passif du bilan au 31 Décembre 2021 se compose principalement des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour 424 599 euros et des emprunts et dettes divers pour 184 760 euros. Il y a également des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 21 557 euros, des dettes fiscales et sociales pour 19 434 euros et des autres dettes pour 42 121 euros.
- L'exercice 2021 s'est clôturé par un résultat bénéficiaire de 66 694 euros, ce qui amène les capitaux propres de la société à 126 457 euros. Ainsi, l'exercice comptable clos le 31 décembre 2021 laisse apparaître que les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société.
- Les derniers comptes annuels de 2021 font apparaître un chiffre d'affaires de 131 134 euros et ne laisse apparaître aucune dégradation de l'activité
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 31 Décembre 2021.

II. Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

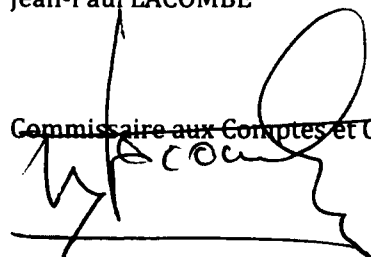
Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit des associés ou des tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 25 Mai 2022

AUDIT ASSOCIES MEDITERRANEE, représentée par
Jean-Paul LACOMBE



~~Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation~~